

RÈGLEMENT de L'ASSAUT du HAUT FLEURY 2 MARS 2022

- Les participants à la montée chronométrée doivent être titulaires d'une licence Nationale FFME ou (FFCAM avec visa médical).
- Pour les non licenciés :
 - Un certificat médical de non contre indication à la pratique des activités physiques et sportives datant de moins d'un an devra être présenté.
 - Une assurance découverte à la journée au tarif de 6€ devra être souscrite.
- Les participants à la montée non chronométrée sont dispensés de présentation de licence et/ou de certificat médical.
- Les mineurs devront être munis d'une autorisation parentale de participation quelle que soit l'épreuve.
- Le pass vaccinal pourra être demandé en fonction des règlements en vigueur à la date de la course.

La manifestation donnera lieu à 2 épreuves :

* Un parcours de course chronométré de 630 mètres de dénivelé positif avec 2 manipulations (dépeautage/rempeautage) se référant aux règles applicables données par la FFME (www.ski-alpinisme.com) sauf catégorie U14 (départ neutralisé sur 150 m).

* Une montée non chronométrée de 550 mètres de dénivelé positif s'adressant à des randonneurs confirmés désirant effectuer une montée nocturne sans esprit de compétition.

* Le matériel autorisé et obligatoire pour la course chronométrée :
Skis de randonnées, lampe frontale et casque de ski homologué.

* Le matériel autorisé et obligatoire pour la course NON chronométrée :
Skis de randonnées et lampe frontale.
Sans être obligatoire, le casque reste néanmoins vivement conseillé.
Les raquettes et surfs (spiltboard) ne sont pas autorisés.

* Tarifs et modalités d'inscription :

- En ligne sur le site de la FFME au tarif de 12 € pour la course et la montée découverte.
- Directement à l'office de tourisme de Taninges
- Dans la limite des places disponibles, il sera possible de s'inscrire à l'une des deux épreuves au tarif de 15 euros.
- Nombre maximum de coureurs : 120.

- L'inscription donne droit à un lot d'accueil, la prise en charge des sacs pour leur convoyage sur la ligne d'arrivée, une soupe/charcuterie/fromage sur le front de neige et la participation au tirage au sort en fin d'épreuve.

* Départ en ligne :
Il sera donné à 18h45 du front de neige du plateau de Sommand devant l'ESF pour la montée non chronométrée et à 19h15 pour la course.

* L'épreuve en elle-même débute sur le plateau de Sommand et se termine au sommet du Haut Fleury.
Néanmoins chaque participant doit être en mesure de regagner le point de départ sous sa responsabilité en empruntant l'itinéraire de descente : piste noire du Vélard, (possiblement en neige dure).

RÈGLEMENT de L'ASSAUT du HAUT FLEURY 2 MARS 2022

Tout abandon doit être signalé à l'organisation, les chasubles seront récupérées au point de départ.

* Les participants à la montée non chronométrée ne pouvant pas atteindre le sommet pourront écourter leur parcours en rejoignant la fin du chemin technique des dameuses versant Sommand et redescendre par le bas de la piste du Vélard.

* L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours selon les conditions météorologiques et/ou d'enneigement.

La date de l'épreuve pourra être annulée en cas de manque de neige et d'aléa climatique majeur. Les personnes inscrites sur le site de la FFME seront remboursées.

* L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de dommages causés par un compétiteur sur du matériel ou sur un spectateur, de chutes, de pertes, de vols, de détériorations du matériel ou d'équipements, etc...

Courses :

- Montée nocturne de 630 m avec une descente de 80 m.
- La courte descente de début d'épreuve donnera lieu à un passage de portes type Super G ; les coureurs devront respecter leur franchissement, sous peine de pénalités.
- Présence de stands de ravitaillement au départ et à l'arrivée sommitale.
- Les vêtements chauds des concurrents seront montés par avance au sommet.

Un podium pour chaque catégorie : Hommes et Femmes.

U14	13 et 14 ans	2008 et 2009
U16	15 et 16 ans	2006 et 2007
U18	17 et 18 ans	2004 et 2005
U20	19 et 20 ans	2002 et 2003
U23 + Séniors	21ans à 39 ans	2001 et avant
Master	40 ans et plus	1982 et avant

Arrivée au sommet du Haut Fleury.

Programme :

Remise des dossards à partir de 17h30 à la salle hors sac de Sommand

Soupe à la fin de la course et remise des prix sur le front de neige dès le retour à la station des 1^{er} compétiteurs.

En cas d'impossibilité de restauration en extérieur, la soupe pourra être proposée à la salle Rovagne.

RÈGLEMENT de L'ASSAUT du HAUT FLEURY 2 MARS 2022

Parcours :

